

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 30 septembre 2019

Objet

**Tarif accom-
pagnement après-
Demos. Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 24 septembre 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT,
Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY,
M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAUT, Mme HERMENT,
M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. DROILLARD, M. LE BARS, M. BUTEL**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à Mme N. LACUEY
Mme FEURTET à M. ROBERT
M. HADON à M. BUTEL**

Absent:

M. LEY

MME N. LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville est inscrite sur DEMOS, dispositif d'éducation musicale à vocation sociale depuis septembre 2016.

Ce dispositif a permis à 15 enfants floiracais, éloignés de toute pratique musicale de bénéficier d'un apprentissage instrumental par l'orchestre au sein d'un ensemble de 120 musiciens issus de la Gironde. Les 15 enfants floiracais ont participé à 2 ateliers/hebdomadaires encadrés par 3 intervenants (musiciens et animateur du Centre de Loisirs) et à des répétitions en tutti ou stages à l'Opéra de Bordeaux avec l'ensemble des enfants de la Gironde inscrits sur ce dispositif.

La 1ère édition de ce dispositif s'est achevée le 23 juin 2019 avec un concert à la Philharmonie de Paris. Pour permettre aux enfants qui souhaiteraient poursuivre cet apprentissage, une réflexion a été menée sur l'année scolaire 2018-2019 avec l'ensemble de l'équipe enseignante de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse (EMMD) de Floirac pour que les enfants puissent être accueillis dans un cursus mixte (élèves EMMD et enfants Demos) dès la rentrée 2019/2020.

Afin d'accompagner les enfants dans ce nouveau cursus qui implique une inscription à l'EMMD, un tarif spécifique Accompagnement Après-Demos va être créé pour la rentrée 2019-2020. Ce tarif permettra de promouvoir l'insertion sociale et de lutter contre les inégalités, axes de développement inscrits dans le projet de ville 2014-2020.

La ville de Floirac appliquera un tarif Accompagnement Après-Demos de 135€ annuel soit 15€/mois exclusivement aux enfants ayant participé au dispositif Demos Edition 1. Cela concerne :

- Kimberly BOUCHAUD
- Dounia HAFIZ
- Bernice NGUALA
- Moustapha SOW

Cette délibération s'applique pour les années scolaires 2019 - 2020 ; 2020 - 2021 ; 2021 - 2022.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce nouveau tarif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 ;
Vu l'avis de la Commission culture en date du vendredi 20 septembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la création du tarif Accompagnement Après-Demos appliqué aux enfants ayant participé à la 1ère édition Demos et inscrits à l'EMMD.

AUTORISE à appliquer le tarif Accompagnement Après-Demos sur la base des critères ci-dessus.

DIT que les fonds sont inscrits au Budget Primitif 2019.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 1^{er} octobre 2019



Le Maire,

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	
Abstention :	